



contrat de flexibilité sur 3 pharmacies ???

Par **maxrob**, le **09/03/2009** à **21:10**

bonjour,

mon épouse est préparatrice en pharmacie, son patron possède sa pharmacie à part entière.

Dernièrement il a acquis 49% des parts dans une autre pharmacie, puis 20% dans une troisième .

Depuis il veut imposer à mon épouse un contrat de flexibilité qui l'oblige à faire 60kms de plus pour aller travailler dans la troisième pharmacie , quand elle(la 3ème pharmacie) aura besoin et cela sans aucuns dédomagement.

l'inspection du travail que nous avons consulté nous dit que cela n'est pas légal et que ce montage ne convient pas avec ce type de contrat. Il faudrait que les pharmacies forment une seule société ce qui n'est pas le cas.

Le pharmacien dit lui que son comptable et son avocat sont pas d'accord et disent que cela est tout à fait légal.

qu'en est il?

mon épouse a un cdi à 28hoo par semaine à la première pharmacie dont il détient 100% des parts.

merci par avance

a Ballet